

## PROGRAMME ÉDUCATIF CAPS-I

### Compétences axées sur la participation sociale

Information à l'intention des parents

#### **Un programme pour accompagner votre enfant vers une réussite à sa mesure**

Le Programme éducatif CAPS-I – Compétences axées sur la participation sociale (CAPS-I) est destiné aux élèves de 6 à 15 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère. Il vise à accroître, de façon progressive, la participation sociale des jeunes. Il permet de préparer chaque élève pour qu'il puisse vivre une intégration harmonieuse sur le plan scolaire et social tout en développant son autonomie. Concrètement, cela signifie que votre enfant aura des occasions stimulantes de s'engager dans ses apprentissages, de relever des défis à sa mesure, de démontrer ses talents et de participer activement à la vie de l'école.

La présente publication expose les grandes lignes du programme éducatif CAPS-I. Elle vous donne des exemples des apprentissages que fera votre enfant et vous renseigne sur le rôle de l'évaluation. Ces informations vous permettront de comprendre les changements qu'introduit le programme éducatif CAPS-I et ainsi vous serez en mesure de collaborer avec l'école pour accompagner votre enfant vers une réussite à sa mesure.

#### **Les grandes lignes du programme éducatif CAPS-I**

Le programme éducatif CAPS-I comprend des compétences à développer, des domaines de vie à exploiter ainsi que des connaissances diversifiées à acquérir.

#### **Une formation axée sur le développement de compétences**

Le programme éducatif CAPS-I vise le développement de cinq compétences qui seront utiles à votre enfant tout au long de sa vie. Pour les développer, il réalisera des activités et des projets concrets qui favoriseront sa participation sociale. Les compétences sont présentées dans le tableau ci-dessous ainsi que le sens de chacune d'elles.

| Compétences               | Sens de la compétence                                                                                                                                                       |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Communiquer               | Votre enfant apprendra à comprendre les messages oraux et écrits qui s'adressent à lui ou à une autre personne, à s'exprimer et à échanger dans une variété de situations.  |
| Exploiter l'information   | Votre enfant apprendra à consulter des sources d'information, comme un horaire ou un site Web, et à repérer l'information utile lui permettant d'agir.                      |
| Interagir avec son milieu | Votre enfant apprendra à s'impliquer dans la vie de groupe, à porter attention aux autres et à respecter les règles de vie de l'école et les normes sociales de son milieu. |
| Agir avec méthode         | Votre enfant apprendra à mener à terme un projet ou à accomplir une tâche particulière en suivant une procédure appropriée et en utilisant le matériel requis.              |
| Agir de façon sécuritaire | Votre enfant apprendra à adopter des comportements sécuritaires et à réagir adéquatement lorsque des situations pouvant être dangereuses se présentent.                     |

## Des domaines de vie qui tiennent compte des intérêts et des besoins des jeunes

L'école doit tenir compte des intérêts et des besoins des jeunes afin d'être stimulante et de leur donner le goût d'y venir et d'y apprendre. Cette motivation passe souvent par les liens que les jeunes établissent entre l'école et leur vie personnelle. Le programme éducatif CAPS-I retient cinq domaines de vie qui répondent à des attentes sociales importantes en matière d'éducation :

- **vie scolaire** : socialiser et s'engager dans ses apprentissages;
- **soins personnels et bien-être** : se préoccuper de ses besoins fondamentaux et de maintenir une bonne santé physique et mentale;
- **loisirs** : pratiquer des activités de loisirs et de détente;
- **vie résidentielle et communautaire** : participer à la vie familiale et communautaire;
- **déplacements** : se déplacer de façon sécuritaire dans son environnement immédiat et dans sa communauté.

Les cinq domaines de vie sont exploités à l'école dans les situations d'apprentissage à l'intérieur desquelles votre enfant peut mettre en application ses connaissances et exercer ses compétences. Les cinq domaines retenus contribuent à favoriser la participation sociale de votre enfant.

## L'acquisition de connaissances diversifiées

Le rôle de l'école est d'amener votre enfant à élargir et à approfondir progressivement ses connaissances pour développer les cinq compétences du programme éducatif CAPS-I et ainsi augmenter son autonomie et sa participation sociale.

Les éléments d'apprentissage (connaissances, habiletés, stratégies) à acquérir se regroupent dans les sept matières suivantes : français, langue d'enseignement, mathématique, science, technologies de l'information et de la communication, éducation physique et à la santé, arts et vie en société.

L'enseignant sélectionne, parmi les éléments d'apprentissage du programme, ceux qui peuvent aider votre enfant à développer ses compétences. Le choix des éléments d'apprentissage se fait en fonction des besoins et des capacités de votre enfant.

## SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENFANT GRÂCE À L'ÉVALUATION

Dans le cadre du programme éducatif CAPS-I, l'évaluation a pour but d'aider votre enfant à apprendre. Dans cette perspective, l'évaluation s'ajoute à l'ensemble des moyens utilisés pour soutenir votre enfant dans sa progression.

Pour vous permettre de suivre le cheminement de votre enfant et lui apporter le soutien dont il a besoin, l'école utilise différents moyens pour évaluer sa progression et vous en informer. Pour ce faire, elle vous fait parvenir différentes formes de communications, dont le bulletin, transmis trois fois par année. D'autres moyens seront employés par l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant pour vous informer de son développement.

Des échelles de niveaux de compétence sont à la disposition des enseignantes et des enseignants pour l'évaluation des cinq compétences du programme éducatif CAPS-I. Il s'agit de repères qui permettent de suivre le progrès de votre enfant dans le développement de ses compétences. L'information à ce sujet vous est transmise dans le bulletin. Le jugement de l'enseignante ou l'enseignant est exprimé sous la forme de deux cotes, soit le niveau de compétence de votre enfant et le degré de soutien apporté par l'adulte. Le niveau de compétence de votre enfant est établi à partir des observations recueillies par l'enseignante ou l'enseignant sur ses apprentissages, et ce, sans faire de comparaison avec les autres enfants de sa classe. Quant au degré de soutien apporté par l'adulte à votre enfant, il varie selon ses besoins et cesse lorsque ce dernier est prêt à exercer sa compétence de lui-même. L'enseignante ou l'enseignant de votre enfant pourra discuter avec vous des moyens de l'aider à progresser. L'école détermine quelles compétences sont évaluées à chacune des étapes et vous communique l'information au début de l'année scolaire.

## POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

**Pour en savoir davantage** sur le programme éducatif CAPS-I, vous pouvez le consulter à l'adresse [www.education.gouv.qc.ca](http://www.education.gouv.qc.ca) ou encore vous adresser à votre direction d'école.